

Trame de CCTP charpente bois

Trame à adapter à chaque affaire : les clauses ci-dessous sont des exemples, à compléter avec les pièces du marché.

1 Généralités

Le lot comprend la charpente bois et ses ouvrages annexes. Les ouvrages respectent le NF DTU 31.1, et le NF DTU 31.2 pour les parties à ossature bois. Préciser les limites avec la maçonnerie et la couverture.

2 Études

Note de calcul intégrant neige, vent et équipements en toiture, plans d'exécution et de fabrication à la charge de l'entreprise, soumis avant fabrication.

3 Bois et traitement

Essence, classe de résistance mécanique, humidité à la mise en œuvre, traitement selon la classe d'emploi. Certificats de traitement et de provenance à remettre.

4 Charpente traditionnelle

Fermes, pannes et chevrons, sections selon calcul, assemblages [traditionnels ou par connecteurs]. Bois apparents rabotés si précisé aux plans.

5 Fermettes industrielles

Fermettes assemblées par connecteurs, entraxe selon fabricant, contreventement et anti-flambement selon la note du fabricant.

6 Lamellé-collé

Poutres et poteaux en lamellé-collé, classe et finition d'aspect, assemblages métalliques. Protection pendant le stockage et la pose.

7 Ouvrages annexes

Chevêtres pour fenêtres de toit, conduits et exutoires, débords, sous-faces, ancrages sur maçonnerie. Liste établie avec les lots concernés.

8 Réception

Contrôle des aplombs, des alignements et des assemblages avant couverture. Remise des plans conformes à l'exécution.

Document fourni gratuitement par LM, le logiciel métré (logiciel-metre.fr). Il ne remplace ni le CCTP de l'affaire ni les textes qu'il cite. Version du 14 octobre 2026.